

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE
DE LE POUJOL-SUR-ORB

Envoyé en préfecture le 24/03/2025

Reçu en préfecture le 24/03/2025

Publié le

ID : 034-213402118-20250319-0142025-DE



NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 13

Date de la convocation : 13/03/2025

DELIBERATION N° 014-2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le dix-neuf mars à 18 heures 30,
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Yves ROBIN, maire.

Présents : Lucienne ANDRIEU, Séverine ARGELLIES, Patricia ARNOLD, Jean-Luc CARMINATI, Cindy CIECIERSKI, Christine FERRET, Bernadette GUIRAUD, Marie-France MAUREL, Malvine MORERA, André RIGAL, Yves ROBIN, Laurent RUDELLE et Fabien SCHURRER.

Absent : Guillaume CIANCIO et Christophe MAUREL

Pouvoirs : Christophe MAUREL qui donne pouvoir à Marie-France MAUREL

Marie-France MAUREL a été nommée secrétaire de séance, conformément à l'art. 2121-15 du CGCT.

CHOIX ENTREPRISES – REVITALISATION CENTRE ANCIEN TR 2

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le marché ayant pour objet la « revitalisation centre ancien tranche 2 » et comprenant 5 lots (désamiantage, gros œuvre, revêtement de sol extérieur, aménagement paysage et serrurerie) a été mis en ligne le 05 mars 2024.

Plusieurs offres ont été réceptionnées :

Lot 1 Désamiantage :

- Horizon TP pour 249 025.48 € HT
- Pages TP pour 248 062.75 € HT
- ENT Jean Roger pour 237 236.00 € HT
- SARL Castelneau Démolition pour 258 084.00 € HT
- SARL Rouvier pour 156 245.12 € HT

Lot 2 Gros œuvre :

- ENT Jean Roger pour 150 119.02 € HT
- ENT Le Marcory pour 272 096.40 € HT

Lot 3 Revêtement de sol extérieur :

- ENT Jean Roger pour 47 171.40 € HT
- ENT Colas pour 54 974.70 € HT

Lot 4 Aménagement paysage : aucune offre

Lot 5 Serrurerie :

- ENT Le Marcory pour 25 625.40 € HT
- SARL Donnadiou et Fils pour 17 958.25 € HT

Au terme de la Commission d'Appel d'Offres qui s'est tenue le 24 avril 2024, les entreprises retenues sont :

Lot 1 : ENT Jean Roger

Lot 2 : ENT Jean Roger

Lot 3 : ENT Jean Roger

Lot 5 : SARL Donnadiou et Fils

**Le Conseil Municipal, Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, Après en avoir délibéré,
Par 14 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, à l'unanimité des membres présents,**

CONFIE le marché « revitalisation centre ancien tranche 2 » à :

Lot 1 : ENT Jean Roger pour 237 236.00 € HT

Lot 2 : ENT Jean Roger pour 150 119.02 € HT

Lot 3 : ENT Jean Roger 47 171.40 € HT

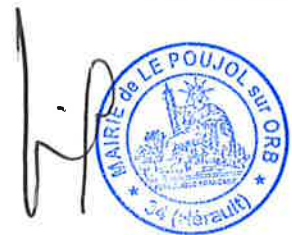
Lot 5 : SARL Donnadiou et Fils pour 17 958.25 € HT

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à l'exécution de cette présente décision.

Le secrétaire de séance
Marie-France MAUREL



Ainsi fait et délibéré.
Pour extrait conforme,
Yves ROBIN, maire



Le maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.